

## **Éclairage public**

### **Modification des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public de Rennes Métropole**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Rennes Métropole assure l'exploitation, la maintenance et la modernisation de l'éclairage public des 43 communes de son territoire. En 2030, les actions menées par Rennes Métropole auront permis de réduire de 40 % les consommations d'énergie du patrimoine d'éclairage public. Un important programme de rénovation et de modernisation des installations est déployé et les travaux déjà en cours dans la métropole se poursuivent et s'intensifient.

Afin d'aller plus loin dans la réduction des impacts environnementaux, dans le contexte de tension sur la disponibilité et le coût de l'énergie, une concertation s'est tenue avec les 43 communes au sujet des horaires d'éclairage public, afin d'étendre les périodes d'extinction nocturne. La conférence des maires qui s'est tenue le jeudi 13 octobre 2022 a permis d'acter de la volonté d'aller plus loin et d'expérimenter à partir de novembre 2022 de nouveaux horaires, qui seront adaptés si nécessaire.

#### ***Rénovation du patrimoine***

Rennes Métropole compte 82 000 lampadaires. La priorité est de supprimer les équipements obsolètes, en particulier ceux qui ne respectent pas les normes en matière de pollution lumineuse. Les travaux de remplacement des lanternes de la métropole par des sources Led, plus durables, plus économes et qui permettent d'ajuster la puissance sont en cours. Le passage aux Led permet effectivement d'engendrer une économie de 50 % par rapport aux équipements actuels. Début 2020, plus de 20% des points lumineux étaient déjà équipés de LED. Sur la période 2020-2025, ce sont près de 15 000 points lumineux supplémentaires qui seront rénovés, en Led, pour un montant de 28 millions d'euros. Ces derniers investissements permettront une économie d'environ 2 250 MWh (-10%). Les travaux devront se poursuivre au-delà de 2025 pour atteindre, dans quelques années, l'objectif de 100 % de Led.

Dans les années à venir, la modernisation des équipements métropolitains sera complétée par l'installation d'une commande centralisée qui offrira une plus grande

souplesse d'exploitation de l'éclairage public et une meilleure réactivité dans le traitement des pannes. Ce projet est estimé à 6,9 M€ TTC.

### ***Évolution, réduction et homogénéisation***

Rennes Métropole compte actuellement plus de 68 régimes d'éclairage différents. Au cours du printemps dernier, des ateliers spécifiques ont eu lieu avec les communes pour mettre en cohérence et homogénéiser l'éclairage public dans un souci de diminuer les impacts environnementaux, c'est-à-dire réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

Le travail mené avec les communes aboutit à une volonté partagée de réduire le temps d'éclairage tout en tenant compte des usages spécifiques : éclairage adapté par exemple aux horaires des bus et métro, adaptation aux fréquentations de l'espace public en semaine et le week-end, etc. D'autres pistes vont être expérimentées comme l'extinction de l'éclairage public pendant la période estivale.

Les services estiment, en moyenne, que la réduction d'une heure d'éclairage public permet de diminuer de 14 % la consommation d'énergie.

Les échanges lors de la conférence des maires du 13 octobre ont permis de conforter les résultats de la concertation préalable avec les communes pour aboutir aux principes suivants :

#### **Heure d'allumage en semaine (du lundi matin au vendredi matin)**

<b>Cœur de métropole *</b>	<b>Couronne de Rennes Métropole</b>
5h/5h30	6h

#### **Heure d'allumage le samedi matin et le dimanche matin pour les secteurs identifiés (abords commerces / marchés)**

<b>Cœur de métropole *</b>	<b>Couronne de Rennes Métropole</b>
5h30/6h	7h

#### **Heure d'extinction en semaine (du dimanche soir au vendredi soir)**

<b>Cœur de métropole *</b>	<b>Couronne de Rennes Métropole</b>
Minuit	22h/22h30 selon les communes

#### **Heure d'extinction le week-end (du vendredi soir au samedi soir)**

<b>Cœur de métropole *</b>	<b>Couronne de Rennes Métropole</b>
Minuit	22h / 23h selon les communes

(\* Cœur de RM : Rennes, St-Grégoire, Cesson-Sévigné, Chantepie, St-Jacques-de-la-Lande)

Les horaires indiqués sont des amplitudes maximum. Pour la mise en œuvre, chaque commune pourra décider de les réduire encore au bénéfice de la protection de l'environnement.

Pour l'ensemble des communes, pour répondre à des besoins d'accompagnement des itinéraires des bus ou d'activités communales, certains secteurs pourront ponctuellement rester allumés un peu plus tard.

Dans les secteurs denses de Rennes (centre-ville notamment), l'éclairage reste permanent.

**Le dimanche matin** : pas d'allumage sauf autour des commerces.  
**En période estivale, sur une amplitude maximale de début-mai à mi-août, selon les choix et spécificités des communes** : pas d'éclairage public, y compris dans les secteurs de Rennes en extinction nocturne.

Pour ce qui concerne spécifiquement la Ville de Rennes, 25 % des points lumineux sont déjà éteints la nuit depuis plusieurs années. Le principe consiste à développer les extinctions nocturnes sur la plupart des quartiers en adaptant les horaires aux besoins des usagers et en particulier aux accès aux métros et bus. Ces nouvelles dispositions commenceront en 2023 pour aboutir en 2025. D'ici quelques semaines, la Ville de Rennes dévoilera de nouvelles mesures concernant son éclairage public.

La consommation actuelle de 22 000 MWh/an (2021) sera ainsi réduite de près de 20%, pour une économie d'environ 2,5 M€ sur le budget 2023 de Rennes Métropole.

À présent, les nouveaux horaires d'allumage et d'extinction, adaptés en fonction des usages, seront précisés pour chaque commune. Les nouveaux paramétrages des armoires de commandes seront effectués entre la fin de cette année et le tout début de l'année prochaine.

Ces dispositions s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation. Elles seront évaluées et feront l'objet d'adaptations en cas de besoin.